

Master 2 Interactions Homme-Machine
COMMISSION PEDAGOGIQUE – rentrée 2023-2024

Arrêté n° 2023-83

Président.e Enseignant.e chercheur.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Emanuelle Reynaud, MCF	Anzalone Salvatore, MCF, Paris 5		
	Eric Rivère, MCF, Lyon 2		
Suppléant président.e			
Jordan Navarro, PU			